

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

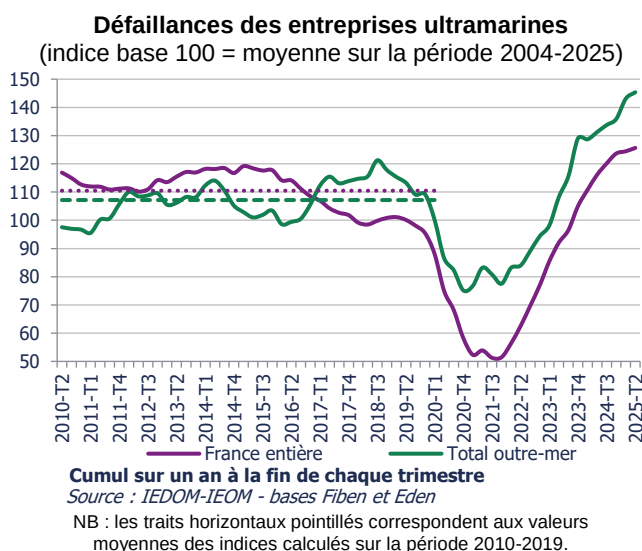
Paris, le 12 septembre 2025

### La croissance des défaillances ultramarines se poursuit sur un rythme plus élevé qu'en France entière

L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées des défaillances d'entreprises relatives à l'ensemble des territoires ultramarins. Entre juin 2024 et juin 2025, 2 605 défaillances d'entreprises sont enregistrées dans les territoires d'outre-mer. Le nombre de procédures est ainsi en hausse de 10,8 % (après +11,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2025). La progression est ainsi plus rapide qu'en France entière où le rythme de croissance des défaillances continue de ralentir (+8,2 % avec 67 340 procédures).

Par secteur, l'augmentation du nombre de procédures s'explique particulièrement par les secteurs de **l'hébergement-restauration** et des **conseils et services aux entreprises** qui connaissent une accélération du nombre de défaillances (respectivement +55,5 % et +22,1 %).

Par géographie, la hausse des défaillances ultramarines est particulièrement portée par la **Guadeloupe** où le nombre de redressements et liquidations judiciaires continue de progresser (+28,5 %). Elle s'explique également par l'accélération du nombre de défaillances des entreprises **guyanaises** (+125,5 %) avec 124 procédures enregistrées sur 12 mois. En **Martinique**, la croissance des défaillances est moins marquée (+8,8 %), mais continue d'accélérer. La situation se détériore également en **Nouvelle-Calédonie**, avec une hausse des défaillances (+4,0 %), après trois trimestres de baisses consécutives. De la même manière, les défaillances sont de nouveau en hausse en **Polynésie française** depuis le début d'année (+14,5 %), faisant suite à cinq trimestres de baisses consécutives. À l'inverse, les défaillances poursuivent leur ralentissement à **La Réunion**, (+3,0 % avec 1 054 procédures) pour le cinquième trimestre consécutif, après avoir atteint un point haut (1 121) en fin d'année 2024. Seule **Mayotte** voit le nombre de ses procédures diminuer (-17,4 %) avec peu de défaillances en nombre (38).



Consultez la publication en ligne : [Défaillances des entreprises ultramarines - IEDOM-IEOM](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications sont téléchargeables sur les sites [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr) et [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Contact presse : Éric MORIAME - tél : 01 42 97 06 56, [communication@iedom-ieom.fr](mailto:communication@iedom-ieom.fr)